



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 12 décembre 2007

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 31 octobre 2007
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Rapport de la Municipalité sur le postulat de Monsieur Sheldon
6. Demande de crédit pour une déchetterie communale
7. Budget 2008
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Démission : J. KELLER

Absents et excusés : E. FLEURY, B. GAUD, F. GAVILLET, S. GORGERAT, P. MEIER, S. MIR

2. Procès-verbal de l'assemblée du 31 octobre 2007

Spécifier au début de la page 8 que c'est bien auprès du TCS que la commune va louer un radar en mai et septembre.

Aucune autre information ou correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

La Présidente :

- donne lecture de la lettre de démission de J. KELLER qui va prochainement quitter notre commune.
- Indique que le Bureau a procédé au dépouillement du 2ème tour des élections au Conseil des Etats le 11 novembre dernier et qu'il a constaté une érosion de la participation.
- Précise que lors de sa visite annuelle, le Préfet a pu se rendre compte que tous les documents du Conseil étaient en ordre, à jour et bien tenus, mais que suite à la dernière démission, le Conseil ne compte plus un nombre suffisant de conseillers communaux. Il indiquera prochainement la procédure. Très probablement, il faudra procéder à une élection complémentaire lors de prochaines votations, car il reste encore trois ans et demi de législature à accomplir.
- Informe que le 10 décembre a eu lieu une petite cérémonie à l'hôtel de Chavannes-de-Bogis, en présence du Préfet, pour la remise, à MM. Georges CLAUDET et Christian WEILER, de leurs diplômes de Bourgeois d'Honneur de notre commune. Ces messieurs se sont montrés très reconnaissants et, très ému par cet honneur, Monsieur CLAUDET a même émis le souhait de recevoir les convocations à nos séances pour pouvoir y participer de temps à autre.
- Indique que les Conseils étant de plus en plus longs et nombreux, le travail de la secrétaire du Conseil s'est considérablement étoffé; il est donc souhaitable d'adapter son indemnité qui n'a pas été modifiée depuis de nombreuses années ainsi que pour Présidence. La Présidente propose d'allouer :
CHF 3'000.-- à la Présidente (au lieu de CHF 2'500.--)
CHF 4'000.-- à la Secrétaire (au lieu de CHF 2'000.--).
- Le Conseil n'ayant émis aucune objection, ces tarifs seront applicables dès 2008.
- Enfin, elle relève que Mies est une des rares communes à ne pas donner de jetons de présence à ses Conseillers, et que c'est le repas de fin d'année qui fait office de reconnaissance. Alors, avec le soutien de la Municipalité, et notamment pour renforcer les liens entre le législatif et l'exécutif, elle propose une sortie en car avec un repas qui pourrait avoir lieu au printemps. Il est demandé aux Conseillers de manifester leur intérêt pour cette proposition en levant la main. Ceux-ci acceptent cette idée à l'unanimité. La Présidente va donc s'occuper de son organisation.

Dates des prochaines assemblées :

<u>Assemblée extraordinaire</u>	: le mercredi	30 janvier	à 20 h
<u>Assemblées ordinaires</u>	: les mercredis	02 avril	à 20 h au lieu du 19 mars
		18 juin	à 20 h
		24 septembre	à 20 h
		29 octobre	à 18 h 30 avec repas
		17 décembre	à 20 h

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS :

- Informe que la séance extraordinaire du 30 janvier 2008 aura pour objet deux demandes de crédit (pour les petits immeubles au « Sorbier » et pour l'extension de l'école).
- Remercie J.-L. RAY pour ses mises à jour très rapides de notre site Internet.
- Donne lecture des lettres de remerciements de MM. CLAUDET et WEILER pour l'octroi de leur Bourgeoisie d'honneur.
- Précise, suite à la demande de N. WUILLEMIN d'accorder également la Bourgeoisie d'honneur (à titre posthume) à Monsieur Bernard BARBEAU, qu'on ne peut accorder cette distinction, matérialisée sous la forme d'un Diplôme, à une personne décédée, et que de plus, Monsieur B. BARBEAU mérite davantage. C'est pourquoi, en accord avec la famille, il a été décidé de baptiser la petite place du Trépelet (en face de la poste), « **Place Bernard Barbeau** » avec pose d'une plaque en bronze commémorative à son effigie.
- Signera lundi 17 décembre à 11 h à Lausanne en la salle du Grand Conseil vaudois le contrat de prestation qui confie à la Police cantonale l'entier des activités de sécurité publique et de proximité.
- Annonce que le projet d'aménagement du cimetière avec création d'un columbarium n'étant pas terminé, il ne pourra pas être présenté ce soir mais le sera probablement lors du prochain conseil.
- Remercie toute les employés communaux pour leurs prestations très appréciées par la population durant toute cette année et relève la bonne ambiance et l'excellent esprit d'équipe qu'ils manifestent.
- Remercie aussi les membres de la Municipalité qui ont effectué un travail colossal ainsi que les Conseillers qui, malgré quelques tensions, ont œuvré efficacement.
- Puis termine en souhaitant à toute l'assemblée de Bonnes Fêtes et un joyeux passage à l'an 2008.

P. MASCALI :

- Rapporte que sur les 750 tous ménages distribués à la population pour chercher des patrouilleurs scolaires, seulement 13 personnes se sont proposées ce qui est insuffisant pour assurer un planning comportant 6 horaires différents dans la semaine.
- Rappelle que le jeudi 13 décembre dès 18 h aura lieu, comme ces dernières années, à l'initiative des R.O.P., un rendez-vous de l'Avent au pressoir Meylan. Invitation est lancée à toutes et tous.
- Indique que le vendredi 14 décembre aura lieu le repas de Noël pour les 89 aînés qui se sont inscrits. Elle remercie toutes les personnes collaborant à sa réussite, depuis maintenant 7 ans. Cette manifestation est très appréciée par les aînés.
- Finalement, elle invite chacun à participer le jeudi 20 décembre dès 18 h, à l'école au Noël des enfants avec visite du Père Noël et distribution de cornets aux enfants sages ! Chacun y trouvera la traditionnelle soupe et des gâteaux aimablement offerts par la Commune.

A. CAVIN :

- Annonce qu'en ce qui concerne le PGA, le Tribunal Fédéral a débouté l'Association « Rives Publiques ». Pour mémoire, cette association avait fait opposition à l'enquête complémentaire du PGA, cette opposition avait été levée par la Municipalité qui l'avait jugée irrecevable. Suite à cela, l'Association a recouru auprès du Tribunal Administratif qui l'a déboutée et s'est finalement tournée vers le Tribunal Fédéral qui vient de donner ses conclusions.
- Communique que la Municipalité a présenté aux Commissions des Travaux et des Finances, le 26 novembre, le plan d'agrandissement de l'école avec le local pour l'UAPE au rez-de-chaussée et deux classes avec WC à l'étage ainsi que les plans et variantes de chauffage pour les immeubles au Sorbier. Elle souhaite connaître leur préférence entre deux options : la pompe à chaleur (avec obligation, selon la nouvelle loi, d'installer des panneaux solaires en toiture) ou le chauffage au bois (pellets ou copeaux de bois), écologique, moins coûteux et facile à l'achat puisque la fabrication, à partir de bois suisse, se fait à Trélex.
- Indique que l'arrêté de classement pour la Réserve naturelle des Crénées vient d'arriver, et que les Commissions pourront enfin se déterminer sur le plan de quartier dans sa globalité. Une séance aura lieu en 2008 avec les différentes parties pour finaliser ce plan.

5. Postulat de Monsieur SHELDON :

F. BUENSOD donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des travaux et résume les suggestions que celle-ci propose.

J.-L. SEMOROZ présente un plan réalisé par Hansruedi Hager, retraité du service des routes du

Canton de Genève et qui est vivement remercié pour son aide. La Municipalité a travaillé également avec le bureau d'étude en transports CHENEVIÈRE de Lausanne.

Au vu des aménagements à réaliser, le coût des travaux sera probablement supérieur aux CHF 50'000,- budgétés. Pour ce qui concerne, le panneau « Stop », à la sortie du chemin de Veytay, la décision ne nous revient pas, c'est du ressort du service des routes qui sera mandaté lorsque nous aurons trouvé la meilleure solution.

La discussion est ouverte.

P. CODEREY : demande si on a songé à réaliser un giratoire comme vers le cimetière de Tannay ce qui éviterait aux véhicules venant du ch. des Ouches de couper la route pour aller sur Genève. Cela nécessiterait d'empiéter sur des parcelles, mais il y aurait un trafic beaucoup plus fluide.

J. SHELDON : remercie la Municipalité d'avoir pris au sérieux son postulat et de l'avoir aussi bien documenté; cependant, il voit mal comment un giratoire apporterait un plus au niveau de la sécurité des piétons, cela ralentirait la vitesse des véhicules mais augmenterait également le coût de l'opération.

J.-P. STREIT fait remarquer que l'un des dangers, à cet endroit, ce sont les manœuvres des bus scolaires qui doivent reculer pour tourner et que ce système de carrefour ne résoudrait pas.

H. JOCHAUD DU PLESSIX signale que dans une séance avec J.-L. SEMOROZ, il avait été signalé que la route de Veytay deviendrait à plus ou moins longue échéance une voie à sens unique. Or, ne pourrait-on pas anticiper et déjà appliquer ce sens unique pour diminuer par deux le nombre de véhicules et multiplier par la même occasion la sécurité des piétons ?

J.-L. SEMOROZ a émis cette idée concernant la réunion pour la déchetterie et le nouveau quartier à l'étude au « Sorbier », mais ce n'est qu'une idée devant encore être développée notamment avec la commune voisine pour l'accès sur le prolongement de la Vy des Tschioquants qui est interdite à toute circulation sauf pour les bordiers et l'allée des Marronniers territoire de la commune de Tannay. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour savoir si le projet est faisable et notamment si les camions peuvent passer sur le tunnel du Tory qui devrait supporter les 30 à 40 tonnes. Le rapport de cette étude devrait parvenir entre le 15 et 20 janvier. Il spécifie que l'éventuel sens unique ne commencerait qu'à partir des jardins et non dès le début de la route de Veytay ce qui laisserait aux habitants du Champ de Feu le libre accès à leur propriété.

S. MEYLAN demande s'il est possible d'aménager le parking pour permettre les manœuvres des bus 6 fois par jour !

J.-L. SEMOROZ pense qu'il faudrait demander au transporteur d'utiliser des véhicules plus petits car 4 enfants dans un car de 50 places est inapproprié.

S. MASCALI : le fait d'aménager un gendarme couché à quelques mètres de celui existant déjà au haut de la route de la gare, n'est-ce pas trop ?

J.-L. SEMOROZ signale qu'il y aura 50 m entre les deux surélévations et que cet aménagement fonctionne très bien au Collège du Léman où les gendarmes couchés sont situés tous les 20 mètres.

S. MOSES fait remarquer qu'un sens unique ne ralentit pas forcément la vitesse de circulation. En effet, on est alors certain que personne ne viendra en face et donc qu'on peut rouler sans craintes, mais le fait de rétrécir la route permet le ralentissement.

C. ZUNDEL a remarqué que le plan indiquait « éclairage intensif » et demande la signification.

J.-L. SEMOROZ il s'agit de clignoteurs que l'on peut voir par exemple sur la route suisse à Versoix.

Face à l'inquiétude de certains Conseillers, il est spécifié que ce vote ne concerne que cette étude et que les travaux éventuels d'un gendarme couché feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure (le montant dépassera les compétences de la Municipalité) après mise à l'enquête auprès du service des routes et approbation de la population. Deux plans seront proposés, avec gendarme couché, ou non.

Au vote, le préavis relatif au postulat de Monsieur SHELDON pour résoudre le problème de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école est accepté par :

(37 Conseillers présents)

34 OUI
2 NON
1 ABSTENTION

6. Demande de crédit pour une déchetterie communale :

Les rapporteurs des Commissions donnent lecture des conclusions de leurs rapports respectifs.

J.-L. SEMOROZ a travaillé avec le bureau d'ingénieurs BOVARD et NICKL SA à Nyon et Monsieur Guy Fritché, ingénieur. Toutes les observations émises par les Commissions ont été étudiées et prises en compte. Une précision concernant le choix des bennes : elles peuvent sans autre être diminuées de volume mais cela ne réduira pas forcément de beaucoup l'espace nécessaire à leur implantation (pour une benne de 40 m³, il faut 7,50 m. et celle de 20 m³ nécessite tout de même 5,50 m.)

La terre de l'excavation servira à dresser une butte de 1,50 m, arborisée tout autour. La déchetterie ne sera pas visible depuis les tennis grâce à la végétation.

A. BAERTSCHI présente, au rétro projecteur, le résultat de ses réflexions illustrées par divers tableaux dans le but de trouver une formule plus appropriée selon lui aux besoins, avec notamment une réduction du nombre et de la dimension des bennes, 30 m³ au lieu de 40 et une autre disposition des bennes.

J.-L. SEMOROZ signale que plus une benne est petite et plus il y aura de transports à effectuer or, ce qui coûte ce sont justement ceux-ci. La dimension des bennes détermine le nombre de transports et le coût de ceux-ci. Les économies annuelles estimées seraient d'environ CHF 50'000.-- avec des bennes plus grandes.

Les conclusions de la présentation de A. Baertschi sont que la déchetterie telle que présentée :

- est surdimensionnée d'environ 20 à 30 %,
- que les charges annuelles sont sous-estimées,
- que des réductions substantielles peuvent se réaliser (environ 50 %) en contrôlant les utilisateurs qui remplissent régulièrement les bennes à gazon et branchages; en effet, nous avons 5 fois plus de ces déchets que la moyenne des communes vaudoises)

Il demande donc de ne pas voter pour le projet présenté par la Municipalité aujourd'hui.

P. CAVIN indique qu'il s'est informé auprès du SESA, de la SADEC, sur internet et auprès du géomètre BOVARD pour des renseignements complémentaires et qu'il a aussi visité les déchetteries de Gland et Founex et discuté avec les responsables de ces exploitations pour connaître le fonctionnement de ces sites. Il ne faut pas confondre une déchetterie avec un éco-point ou des postes de collecte comme on en voit à Coppet, car ces derniers sont destinés à recevoir les déchets recyclables les plus courants comme le verre, le pet, etc... Une déchetterie et des éco-points peuvent être construits en complémentarité. La conception d'une déchetterie est de compétence communale. Il remarque que l'on propose des bennes aussi grandes qu'à Gland qui compte 13'000 habitants. Il faut aussi répartir correctement les déchets (compactage) dans les bennes pour ne pas les faire évacuer à moitié remplies (ce point n'est pas mentionné dans le projet).

Notre déchetterie actuelle est catastrophique surtout pour les employés communaux et pour les usagers. Il y a des années que cette situation perdure alors qu'il suffirait de réduire les heures d'ouverture, de désigner une personne le samedi afin de réguler le trafic et de faire fonctionner la compacteuse pour réduire les déchets cartons.

P. Cavin se dit très surpris qu'il n'y ait eu aucune variante au projet de la nouvelle déchetterie. Elle aura un impact énorme sur l'environnement par sa surface; de plus, son implantation se fera sur un des derniers terrains que la commune possède et elle dévalorisera la région même si elle est arborisée.

Il faut traiter le problème des déchets en amont en luttant contre le gaspillage, le sur-emballage et les objets jetables.

En conclusion, il trouve cette déchetterie surdimensionnée et mal exploitée et se rallie aux remarques faites précédemment par A. BAERTSCHI. De plus, il craint que cette déchetterie ne devienne intercommunale (cela avait été mentionné lors d'un précédent Conseil); elle en aurait la capacité et l'infrastructure si on augmente la fréquence des transports. Il faut savoir que Tannay et Commugny ont les mêmes préoccupations que nous.

Qui nous garantit que ces 2 communes ne nous rejoindront pas si nous acceptons les crédits ?

Le projet ne prévoit pas le compactage pour le plastique, le verre n'est pas trié par couleurs.

Il y aura des nuisances sonores (bruit des bouteilles qui tombent dans une benne vide...) et olfactives (surtout la putréfaction en période chaude...) même avec des bennes fermées.

La Commission des finances propose que les bennes soient achetées mais la commune de Founex/Coppet va mandater une Société : RETRIPA SA pour sous-traiter la gestion des bennes et ne va donc ni louer ni acheter. Ce système n'a pas été étudié dans le projet soumis, qui présente trop d'incertitudes avec un budget de fonctionnement inexistant.

Les boues d'épurations vont être traitées conjointement pour les communes avoisinantes pourquoi Mies fait-elle cavalier seul pour ce projet alors que Tannay et Commugny sont à la recherche d'une solution ? Pourquoi ne pas trouver un endroit plus éloigné des habitations, de l'école et du centre sportif ?

Il demande que les Conseillers refusent le crédit pour cette construction.

S. MEYLAN demande quelle est la limite de ce projet par rapport aux Tennis ?

J.-L. SEMOROZ répond : juste avant les nouveaux courts côté Lausanne, soit une longueur totale de 70 mètres.

P. CODEREY demande s'il est possible de faire l'installation d'un système d'accès par cartes magnétiques avant de commencer les nouveaux aménagements pour contrôler les entrées, le nombre d'utilisateurs et la fréquence ?

P. CAVIN propose également de désigner quelqu'un pour surveiller l'accès à la déchetterie et diminuer les heures d'ouverture.

P. BIGNENS propose, qu'avec le système de cartes magnétiques, on tente de limiter la quantité de déchets à éliminer par foyer en faisant payer une surtaxe pour les très grosses quantités.

P. ENGELBERTS pose maintenant la question de savoir quelle déchetterie on veut avoir (telle que présentée ou plus petite) et ensuite seulement on peut faire un règlement. Il remercie les intervenants pour leurs remarques pertinentes et le travail considérable qu'ils ont effectué.

S. MASCALI remarque que l'utilisation d'une carte magnétique n'est pas nécessaire si une personne responsable est présente pour contrôler la bonne marche de cette déchetterie.

J.-L. SEMOROZ spécifie que la carte magnétique existera pour contrôler les entrées, identifier la personne, faire des statistiques sur la fréquentation et que le gardien (qui ne connaît pas forcément tous les habitants de Mies) est là pour diriger les gens vers les points de dépôts.

G. DANISI a beaucoup apprécié le travail de recherche effectué par la Commission des travaux et M. CAVIN. Comme ce dernier, elle se demande pourquoi ne pas faire une déchetterie commune avec nos voisins en un endroit neutre, ce qui diviserait par trois les coûts ?

J.-L. SEMOROZ signale que cela fait plusieurs années que le projet d'une déchetterie intercommunale a été projeté sur un terrain pouvant être racheté et situé vers le haut de l'allée des marronniers (prolongement du Vy des Tschioquants) mais Tannay laisse traîner les choses. Tannay, Commugny et Chavannes ont maintenant un projet commun de déchetterie située sur un terrain vers l'autoroute, mais dont les accès ne sont pas faits ce qui augmentera les frais de réalisation.

O. EMERY : il est difficile d'approuver ce projet si on n'est pas d'accord avec le volume nécessaire. Peut-être qu'en investissant dans l'installation d'un système d'entrée par carte magnétique, dès à présent, on pourrait savoir s'il y a vraiment beaucoup de tourisme ou pas et ainsi pouvoir être certain du choix qui sera fait.

H. JOCHAUD DU PLESSIX est d'accord avec O. EMERY et approuve J.-L. SEMOROZ lorsqu'il parle de l'éco-point, car il suffit de voir l'état de celui qui se trouve au bord de la route Suisse pour se faire une opinion.

G. DANISI signale que la personne qui gère le tea-room de la boulangerie de Mies
M. KALTENRIEDER est Municipal à Tannay et qu'il devrait pouvoir nous aider à arriver à une solution.

P. ENGELBERTS répond que cela fait quatre ans que la Municipalité essaie de faire avancer les choses mais que rien ne bouge du côté de Tannay.

S. NCHINDA : tout le monde est d'accord pour dire qu'une déchetterie correcte (ni trop grande, ni trop petite) est nécessaire pour recueillir tous les encombrants.

J. SHELDON appuie la remarque de S. NCHINDA pour une déchetterie correctement dimensionnée en fonction du nombre d'habitants toujours croissant.

J.-L. SEMOROZ, aidé par l'ingénieur présent, signale que le fait de réduire le volume des bennes ne réduira pas les frais de fonctionnement, car le prix des bennes est pratiquement pareil (à l'achat CHF 114'000,-- au lieu de 139'000,--). En revanche, il sera nécessaire d'effectuer plus de transports par camions (les mêmes pour les bennes de 40m³ que pour 20m³) ce qui revient plus cher (CHF 70'000,-- au lieu de 42'000,--/an).

S. MASCALI dit qu'il faut passer au vote sur le projet présenté tout en trouvant des solutions pour réduire les frais.

P. ENGELBERTS demande à l'ingénieur si le projet présenté par A. BAERTSCHI est réalisable.

Celui-ci répond que ce projet est très intéressant et peut être adapté, mais il faut tenir compte de l'espace nécessaire aux manœuvres des camions qui ont besoin de rayons d'action importants. Il faut être conscient qu'en réduisant l'espace dévolu à la déchetterie, on supprime le dépôt de la voirie (feuilles, compost, terre de rempotage des pots pour la décoration communale).

S. MOSES : sur quelle base sont estimés les coûts, est-ce sur le volume actuel ou futur ?

P.-A. SCHMIDT : la taille de la future déchetterie doit être liée aux besoins et il faut mettre en place des mesures très strictes pour éviter le tourisme des déchets. Comment a été faite l'analyse des besoins ?

J.-L. SEMOROZ les coûts sont basés à la fois sur les frais 2006, sur le volume des déchets et sur le nombre projeté d'habitants (1700) pour les 7 prochaines années.

Pour les propriétaires ayant un grand volume de branches et gazon, il pourra être remis, à la demande, un carnet de coupons pour évacuer les déchets à Commugny.

G. DANISI : quel système permettra de répartir équitablement les déchets dans les bennes ?

P. CODEREY demande que l'on étudie le projet de sous-traitance (rapport de M. CAVIN).

J.-L. SEMOROZ un contrat va être signé avant la fin de l'année pour le papier et le carton, il nous sera versé CHF 80,- -par tonne de carton récupéré grâce au tri qui s'effectue à la base.

A.-P. MARCHAND trouve à son tour très intéressant la remarque de G. DANISI pour compacter les déchets ce qui optimiserait la place dans les bennes comme c'est le cas pour les cartons actuellement.

J.-L. SEMOROZ est tout à fait d'accord avec l'idée de compacter le plus possible pour économiser sur le coût et essayer de rentabiliser les frais en vendant les matériaux triés et compactés.

P. ENGELBERTS : il est clair que le nombre de bennes restera le même (11) mais leur volume pourrait être réduit, en cela le projet de A. BAERTSCHI est intéressant.

Avant de voter le projet, si on vote le projet maintenant, il faut savoir si la Municipalité s'engage à respecter les termes du préavis et les remarques des Commissions ou s'il faut refaire entièrement l'étude, ce qui engagerait des frais supplémentaires.

C. FIGEAT fait remarquer que les bennes seront évacuées en fonction de leur remplissage et donc, qu'avec le même volume de bennes qu'à Gland, les nôtres seront vidées toutes les 2 à 3 semaines au lieu de tous les 2 à 3 jours à Gland. Donc l'exploitation de notre déchetterie sera moins coûteuse et dépendra de l'importance des déchets déposés et de l'augmentation éventuelle de la population.

A. BAERTSCHI signale que sa proposition respecte les bennes de 40m³ pour les objets encombrants mais estime que pour les autres déchets 20 ou 30m³ suffisent.

J. WILDBERGER estime qu'une certaine taille doit être prévue sinon, il est inutile de faire une nouvelle déchetterie. La Municipalité s'étant engagée à respecter les remarques émises par les Commissions dans leurs rapports, il est maintenant temps de voter.

P.-A. SCHMIDT suggère que soit A. BAERTSCHI retire son amendement puisque la Municipalité accepte de prendre en compte les remarques formulées, soit il maintient celui-ci et toute l'étude est à recommencer.

A. BAERTSCHI retire son amendement.

Le Conseil accepte, après assurance que la Municipalité tiendra compte des remarques des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances, le préavis No 10/2007 concernant une demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle déchetterie au lieu-dit « Les Mouilles »

par 31 OUI
5 NON
2 ABSTENTIONS

(sur 38 votants)

P. ENGELBERTS signale qu'il va y avoir une mise à l'enquête publique.

S. MASCALI ajoute que la demande de crédit indique un montant de CHF 1'300'000,- mais sera ramené à CHF 900'000,- (après déduction des subventions) + CHF 130'000,- (en cas d'achat des bennes); ce sont donc ces derniers chiffres dont il faut tenir compte.

7. Budget 2008 :

B. HUG donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Il fait remarquer que l'augmentation des charges entre 2008 et 2006 est d'environ CHF 2'280'000,- dont 2'000'000,- concernent l'augmentation de la facture sociale non maîtrisable (+ de 66 %) alors que nos propres charges de fonctionnement ont augmenté d'environ CHF 280'000,- (les salaires ont été indexés à environ + 2,5 %, le prix du mazout a fortement augmenté, les transports de déchets, etc). Globalement les charges communales sont bien maîtrisées et les revenus perçus pratiquement identiques.

La parole n'étant pas demandée, il est immédiatement passé au vote.

Le préavis No 12/2007 concernant le budget 2008 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité sous réserve de 1 abstention.

8. Divers et propositions individuelles :

P. CODEREY pose la question de savoir si l'achat du mazout pour les différents bâtiments de la commune a été fait au bon moment soit avant les augmentations ?

P. ENGELBERTS : malheureusement pas, pour l'école par exemple qui a du mazout vert; il a fallu en commander au pire moment, mais les cuves n'ont pas été remplies. Il en va de même pour les autres bâtiments et les prix baissent heureusement. Les commandes sont groupées pour avoir les meilleurs prix.

P. CODEREY : il a été budgété CHF 8'500,-- pour les candélabres de la rue de la Gare, cela va-t-il suffire ?

J.-L. SEMOROZ ce chiffre n'est pas le bon, car un candélabre revient à CHF 3'500,--

P. CODEREY : concernant le radar qui a été posé devant la maison DAUDIN, il semble que l'emplacement n'a pas été bien choisi pour contrôler la vitesse des véhicules.

J.-L. SEMOROZ : ce n'est pas l'avis de tout le monde.

P. CODEREY : qu'en est-il du projet de la maison des jeunes ?

P. MASCALI répond qu'elle n'est plus la présidente de COMITA, c'est maintenant Madame Odile DECREÉ de Commugny qui gère ce projet. On aura des nouvelles du projet lors d'un prochain Conseil.

P. CODEREY demande si un abri a été prévu pour abriter la population des frimas de l'hiver lors de la soirée du 20 décembre à l'école ?

P. MASCALI : non, car une véranda a maintenant été construite et qu'un porche existe. Selon l'expérience la cantine ne sert pas à grand'chose quand elle est montée.

P. CODEREY : le Syndic a omis de signaler que les CFF ont écrit concernant les nuisances d'un freinage intempestif mentionné lors d'un précédent Conseil et que les grincements se sont apaisés depuis (lecture de la lettre).

P. ENGELBERTS : confirme avoir écrit aux CFF pour signaler la nuisance et qu'il a en effet reçu une réponse immédiatement transmise à P. CODEREY. Il profite de mentionner également que le totem Shell a été changé.

H. JOCHAUD DU PLESSIX : la Commission de l'environnement aimerait être tenue au courant du schéma directeur de Terre-Sainte (budgété CHF 42'000,--). Il semblerait qu'une validation par les municipalités de la région se déroulera en février alors que les Commissions des Travaux et de l'Environnement n'ont reçu encore aucune information. C'est un projet qui suscite beaucoup d'émotion notamment à Coppet avec le projet de la gare, projet qui aura aussi des conséquences au niveau régional.

P. ENGELBERTS représente (1 fois par mois) la commune de Mies au comité de pilotage dirigé par Madame SCHOCH, syndique de Commugny, travaillant avec un bureau d'Urbanisme, mais il n'existe malheureusement aucun document de synthèse susceptible d'être présenté au Conseil. Les projets discutés ne concernent pas forcément Mies. Seul le fait d'avoir une desserte CFF aura tendance à densifier la population autour de cet endroit.

En janvier 2008 une étude est prévue pour Mies afin que soient préservées des perspectives de vue sur le lac (vue qui peut être cachée par les constructions de murs... ou les bâtiments dans le Triangle...)

Il y a un PPA pour Coppet mais rien pour Mies actuellement.

A. HEPP a été étonnée de voir des bornes en béton au giratoire de la route suisse, pourquoi ?

J.-L. SEMOROZ : la RC1 appartient à l'Etat et comme les camions passaient sur la bordure franchissable, la défonçant, les services de l'Etat ont décidé de placer ces bornes (efficaces) à l'insu de la Municipalité.

B. HUG demande que le projet de classement des Crénées soit remis aux personnes concernées soit la SI et les Commissions pour pouvoir en discuter ensemble.

P.-A. SCHMIDT fait remarquer la qualité des décorations de Noël et remercie les responsables.

Applaudissements unanimes pour féliciter nos décorateurs, les employés communaux.

S. MEYLAN remercie aussi J-L. RAY, notre Webmaster pour mettre en ligne si rapidement toutes les infos concernant les événements et l'actualité myarolane.

Applaudissements aussi.

P. ENGELBERTS ajoute que J-L. RAY s'investit également sur le nouveau site de Terre-Sainte pour l'ouvrir, si possible, dès février.

S. MEYLAN : le site de Coppet n'étant pas aussi bien actualisé que le nôtre, elle demande s'il était possible de joindre les horaires d'ouverture de la nouvelle patinoire de Coppet.

P. CODEREY demande si les chantiers ouverts dans la commune sont régulièrement vérifiés ?

A. CAVIN mentionne que le service technique a été renforcé par 3 membres de la famille GENOUD qui visitent les chantiers et signalent toutes anomalies ou irrégularités nécessitant l'envoi de courriers pour mise aux normes. Le travail de contrôle est fait correctement.

G. MARCHAND signale que les Commissions font des rapports et la Municipalité, des préavis. Elle demande que l'on respecte cette spécification pour éviter les confusions. Elle souhaite aussi que les intervenants du Conseil se lèvent pour prendre la parole.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à la majorité des voix.**

La séance est levée à 22 h. 55 et est suivie d'un apéro.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN